

WALLONIE

Décumul : « Un jour noir pour la démocratie »

PS, cdH et MR font marche arrière sur le décumul des mandats en Wallonie. Dans le dos d'Écolo qui y voit un recul « ahurissant » pour la démocratie wallonne.

● **Interview : Caroline FIXELLES**

Alors qu'ils étaient au pouvoir en Wallonie entre 2009 et 2014, les Verts avaient poussé pour l'adoption d'un texte limitant le cumul des mandats de député wallon d'un côté et de bourgmestre, échevin ou président de CPAS, de l'autre. En vue des prochaines élections communales, les présidents du PS, du cdH et du MR semblent avoir décidé de faire marche arrière... sans Écolo. **Patrick Dupriez, vous êtes coprésident d'Écolo. Vous n'avez pas été associé aux discussions. Comment le prenez-vous ?**

C'est regrettable mais en même temps logique. Ces partis traditionnels savent que quand ils veulent discuter de changements portant atteinte à notre démocratie, se préoccupant davantage de leurs carrières et de leurs intérêts, ils ne doivent pas compter sur nous. Quand Écolo n'est plus au gouver-

nement, on voit que les petits arrangements « entre amis » reprennent. Je ne pensais pas qu'ils oseraient. D'autant qu'aucun ne l'avait évoqué dans sa campagne. C'est un recul ahurissant !

Pourquoi ?

Parce que le décret de 2010 (initié par Écolo, NDLR) était une avancée pour toute la Wallonie. Ici, l'interdiction du cumul ne vaudra que pour des élus provenant des communes de plus de 50 000 habitants. Soit 9 communes sur... 262 ! C'est un véritable cache-sexe.

Comment expliquez-vous cette marche arrière ?

Le décret de 2010 était un décret qui gênait la plupart des mandataires traditionnels. À l'époque, ils l'ont voté à contrecœur. Cela mettait à mal leur vision d'une carrière politique basée sur la concentration de pouvoirs. Pas mal de mandataires viennent au parlement pour défendre leur commune et sont dans leur commune pour engendrer des voix afin d'arriver au parlement.

Même si le décret de 2010 n'était pas idéal, il était le résultat d'un compromis : le cumul était uniquement autorisé pour un quart des membres d'un groupe politique (ceux qui avaient obtenu le plus haut taux de pénétration). Ce n'était pas très lisible, certes, mais ce décret était parfait.

Comment ?

Écolo a toujours plaidé pour le décumul : un élu, un mandat. On aurait voulu pouvoir étendre ce texte à d'autres entités (NDLR : Bruxelles, fédéral). Car comment faire pour que des élus se donnent à 100 % ? Comment faire pour éviter des sous-localismes et des conflits d'intérêts ? Plus de démocratie, c'est moins de concentration de pouvoirs et davantage de participation de citoyens à la vie politique. Pour Écolo, c'est un jour noir pour la démocratie.

Que voulez-vous dire ?

Notre démocratie actuelle est en crise, face à la montée des populismes et des extrêmes, des jeunes qui se montrent de plus en plus méfiants vis-à-vis des politiques et dans une actualité dominée par une affaire d'État, le Kazakhgate. Notre situation démocratique invite plutôt à un grand bond en avant et les citoyens méritent des responsables politiques qui ne font pas marche arrière quand les réformes ne correspondent pas à leurs ambitions personnelles.

Que faire maintenant ?

Le pacte entre ces trois partis va devoir se traduire en proposition de décret qui sera portée au parlement. On va la combattre et on compte bien sur une large mobilisation citoyenne. ■

« Cessons l'hypocrisie »

André Antoine, président du Parlement wallon, reconnaît que ce rétropédalage n'est pas bon pour l'image de la politique dans l'opinion

publique. Mais sur le fond, il estime que la modification du décret est une bonne chose. Parce que, dit-il, cela évitera de vivre dans l'hypocrisie. Parce que, aussi, il faut admettre que le fait, pour des députés, d'être ancrés

au niveau local fait barrage au populisme.

Et puis, ajoute-t-il, il serait dommage de réduire le boulot énorme du parlement en matière de démocratie participative et de gouvernance, à cette

seule polémique sur le décumul.

Enfin, précise Antoine, l'aspect budgétaire n'est pas à négliger : le décumul coûte cher au Parlement wallon. Notamment en matière d'ouverture du droit à la pension des députés.

DÉCRYPTAGE

Le décumul, c'est quoi ?

En 2010, après de nombreux palabres, la majorité wallonne PS-cdH

Écolo, votait un décret qui contraignait certains députés wallons à ne plus pouvoir cumuler leur fonction avec un mandat exécutif au niveau local.

Seuls 25 % des élus d'un groupe qui ont réalisé les meilleurs taux de pénétra-

tions lors de l'élection seraient autorisés à cumuler leur mandat parlementaire avec une fonction dans un exécutif local.

Et à partir de 2018, le choix entre l'une ou l'autre fonction devait être définitif.

La contestation, au sein

des députés (et des partis) était grande. Au PS et au cdH, on ne s'est jamais caché pour dire que c'est sous la contrainte Écolo que ce décret fut voté. Le chat Écolo parti, les souris socialistes et humanistes peuvent désormais danser à l'envers... ■ **M. Dum.**